



MONTAGNE ET PARTAGE
ASSOCIATION HUMANITAIRE
www.montagne-et-partage.com

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE 2023

MONTAGNE & PARTAGE

Tenue à BOURG-EN-BRESSE le samedi 19 mars 2023

Nombre de participants : 35
Nombre de pouvoirs reçus : 126

Après s'être assuré que le quorum fixé à 108 était atteint, et souhaité la bienvenue à tous les membres présents, le Président Gérard CLERMIDY ouvre la séance, conformément à la convocation portant l'ordre du jour envoyé par voie postale aux 215 membres de l'Association, à jour de leur cotisation annuelle en 2022.

1. RAPPORT D'ACTIVITES 2022 PRESENTE PAR Marc PERROZET, secrétaire :

Les activités en 2022 de l'Association humanitaire Montagne et Partage ont été conformes aux projets présentés lors de l'Assemblée Générale du 19 mars dernier, et ont été réalisées dans le respect des budgets prévisionnels prévus à cet effet.

Voici un bref résumé de nos actions en 2022 :

- **Continuation du programme de parrainage d'enfants népalais :**

Ce programme déjà en place depuis de nombreuses années concerne **la remise de bourses annuelles de parrainage de 500 €** à 25 enfants parrainés, aidés dans leur cursus scolaire. Tous ont été reçus individuellement par le Président d'abord à Katmandu, puis à Lukla, Ghat, Cheplung, Namche Bazar, Thamo dans le Khumbu, et Sauraha dans le Téraï. Lors de ces rencontres, ont été vérifiés minutieusement l'évolution des scolarités, les inscriptions dans les établissements scolaires, ainsi que les résultats, le tout étant transmis de retour en France à chaque parrain concerné.

Il est à noter que deux enfants n'étaient pas présents lors de ces remises pour des raisons que nos deux correspondants ont cherché à établir : Lhakpa Sonam Sherpa (Parrain Gérard BRAUD) dont la bourse a été remise à postériori par Pemba Sherpa qui connaît bien les parents, et Nursang Sherpa (Parrain Pierre MAILLIER) dont on a perdu la trace de la mère de l'ethnie Tamang, qui d'après nos correspondants se serait réfugiée auprès de sa communauté à cause du Covid, et aurait coupé tous les ponts. La bourse initialement prévue a été reversée sur le compte courant de l'association. Il est rappelé que ces bourses de soutien scolaire, mais qui pour certaines sont aussi une aide économique aux familles, ne vont pas au-delà du S.L.C (School Leaving Certificate), l'équivalent du baccalauréat chez nous. De nouveaux dossiers, non aboutis à ce jour, sont en cours d'instructions, et nécessitent de la part de nos correspondants des investigations plus poussées. Budget total : **12 000,00 €**. (Prévisionnel 12 500,00 €).

- **Soutien éducatif à la communauté éducative de Ghat dans le Khumbu. Programme Dhal Bhat pour tous :**

Ce programme qui a fait les preuves de son efficacité depuis plusieurs années concerne le soutien éducatif global à la communauté défavorisée de Ghat dans le Khumbu. Cette aide concerne la prise en charge éducative de 15 enfants issus de milieux particulièrement pauvres, en finançant la totalité de leur scolarité dans la Pema Choling Primary School, ainsi que leur hébergement au sein de l'Everest Children Home. En outre, cette aide permet de fournir à la soixantaine d'enfants de l'école un repas complet à midi sous la forme du traditionnel Dhal Bhat. (Ce qui représente plus de **10 000 repas** servis gratuitement par an). L'accueil de l'ensemble de la communauté villageoise de Ghat a été particulièrement chaleureux et reconnaissant, et le Président a pu vérifier sur place la qualité du soutien extrascolaire qui était apporté aux enfants hébergés à l'Everest Children Home. Budget total : **4500,00 €** (Prévisionnel : 4500,00 €).

- **Réalisation d'une bibliothèque de dernière génération au sein de la Shree National basic School de Madi :**

Il est rappelé que Montagne et Partage a précédemment financé la construction d'un bâtiment de 6 classes sur deux niveaux, inauguré en 2021, et s'apprête en 2023 à doubler cette construction. Des détails vous seront apportés au titre des projets à réaliser en 2023. Ce projet novateur est composé d'une bibliothèque classique équipée de mobiliers et rayonnages, abondée par plus de 500 ouvrages en lien direct avec les programmes scolaires, choisis par la communauté enseignante. L'aspect novateur de ce programme est qu'il a été complété par une bibliothèque digitale donnant un accès illimité à des programmes culturels et d'auto enseignement interactifs à distance, à partir de 5 postes informatiques connectés. Les bénéficiaires du projet sont très fiers de cette réalisation, qui est une première dans le système éducatif public du Népal. Budget total : **9 502,36 €**. (Prévisionnel : 10 000,00 €).

- **Rénovation et équipement de la Shree Matribhumi Janaprakask Basic Primary School** (District de Kashi près de Pokhara) :

Il s'agit d'une petite école primaire datant de 1953, recevant une cinquantaine d'enfants issus d'une des castes parmi les plus pauvres du Népal. Le bâtiment en état de délabrement avancé nécessitait une sérieuse rénovation, ce qui a été fait en procédant à la reprise complète des peintures murales intérieures et extérieures, et au remplacement des revêtements de sol des 4 classes. Le mobilier scolaire a été remplacé dans sa totalité, du matériel éducatif a été fourni ainsi qu'un sac à dos cartable à tous les élèves. Enfin, attendant au bâtiment principal, des toilettes dignes de ce nom ont été construites, et la cour d'école a été aménagée avec la fourniture d'équipements légers de sports et de détente. Budget total : **8 875,62 €** (Prévisionnel : 10 000,00 €).

- **Opération de fidélisation des Membres de Montagne et Partage :**

Plus qu'une action caritative, il s'agit d'une attention réservée à nos membres fidèles. Elle a pu se réaliser surtout parce qu'elle n'a pas impacté les ressources de l'association puisque les petites gourdes isothermes que vous avez reçues ont été offertes par la Société Anaik, chère à notre vice-président Frédéric DELLOYE. Nous avons eu d'excellents retours, aussi en votre nom, je souhaiterais remercier de tout cœur Frédéric DELLOYE. Contrevaleur : **3798,00 €**.

En dépit des conditions encore difficiles liées à l'impact négatif durable de la pandémie de Covid-19 au Népal, votre association Montagne et Partage s'est efforcée d'être active sur plusieurs fronts à la grande satisfaction des populations concernées par notre aide.

Compte rendu d'activités adopté à l'unanimité.

2. COMPTE RENDU FINANCIER 2022 PRESENTE PAR MICHELE GRANDCLEMENT, Trésorière :

Remarque liminaire : Pour des raisons pratiques, et la mise à disposition gratuite d'un bureau et d'équipements informatiques, l'ensemble des écritures comptables sont préalablement saisies et enregistrées par le Président Gérard CLERMIDY, en utilisant le logiciel associatif AssoConnect, qui répond aux exigences du code fiscal des associations.

En tant que trésorière, compte tenu des éléments évoqués préalablement, je joue plus un rôle de commissaire aux comptes et de contrôleur de gestion, et dans ce cadre-là, j'ai procédé au contrôle de l'intégralité des écritures comptables, à partir de l'ensemble des documents financiers de l'association qui ont été mis à ma disposition. L'intégralité des recettes fait l'objet de l'émission d'un reçu fiscal, adossé au rescrit fiscal AP-207, émis par la Direction des Services

Fiscaux de l'Ain. Ces recettes entièrement reçues par chèque ou virement bancaire ont été rapprochées des versements en banque et de leur affectation au compte de résultats 2022. Toutes les dépenses ont été vérifiées à travers les factures émises, et leur pertinence a été évaluée au regard du budget prévisionnel 2022, et rapprochées des relevés bancaires. Les rapprochements bancaires effectués attestent de la conformité des écritures recettes/dépenses au regard des soldes bancaires enregistrés au 31 décembre 2022.

Pour 2022, le compte Recettes/dépenses fait état d'un montant de **336 251,48 €** de recettes, et de **52 128,15 €** de dépenses, ce qui traduit un bénéfice comptable de **284 123,33 €**. Ce résultat positif est fortement impacté par les recettes exceptionnelles enregistrées sous la forme de deux legs pour un montant total de 284 573,79 €. Dans ces conditions financières exceptionnelles, les activités caritatives 2022 de Montagne et Partage n'ont pas nécessité que l'on puise dans les réserves financières de l'association. **Les produits d'exploitation (51 055,28 €)** sont composés de contributions aux parrainages pour 12 500,00 €, d'adhésions pour 26 540,00 €, de dons et collectes pour 8 398,56 €, de dons lors de conférences pour 3500,00 €, et de produits divers de gestion pour 116,72 €. Au compte de résultats au 31 décembre 2022, il convient d'ajouter aux produits d'exploitation, des produits financiers (Intérêts produits par les comptes bancaires rémunérés auprès de la BNP) à hauteur de 622,41 €, et les produits exceptionnels pour 284 573,79 € (Legs) évoqués plus haut.

Les charges d'exploitation (Dépenses) s'élèvent à **52 128,15 €**, dont 47 797,18 € ont été affectés directement à la réalisation de nos projets caritatifs 2022, soit 91,69 % de nos dépenses. La gestion administrative de l'association stricto sensu (Fournitures de bureau, logiciel de gestion) représente 2,42 % de l'ensemble des dépenses de l'association (Sans tenir compte des recettes exceptionnelles dans le calcul), de nombreuses dépenses courantes étant prises en charge par le Président. Voir compte de résultats. Conformément à la charte éthique de Montagne et Partage, l'ensemble des frais de mission, de déplacement et de séjour au Népal, de fonctionnement administratif sont pris en charge directement par les intéressés (Président et vice-président) sur leurs ressources propres. (Montant évalué à 13 264,00 €, cité pour mémoire au compte de résultats + 3798,00 € pour la fourniture gratuite des gourdes isothermes par la Société Anaik).

Le bilan de Montagne et Partage au 31 décembre 2022 qui traduit la réelle valeur de l'Association, laisse apparaître un solde positif de **348 749,53 €**, réparti comme suit :

- Compte courant BNP : **40 152 98 €**
- Livret A BNP : **77 113,05 €**
- Compte Epargne BNP : **231 459,15 €**
- Compte en ligne. S-Money : **24,35 €** (Dotation plateforme AssoConnect).

Sont joints à ce document le Compte de résultats de Montagne et Partage pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, ainsi que le bilan de Montagne et Partage au 31 décembre 2022, ainsi que l'attestation de la Trésorière validant la sincérité des comptes.

Compte rendu financier adopté à l'unanimité.

ATTESTATION POUR FAIRE VALOIR CE QUE DE DROIT

Je soussignée GRANDCLEMENT Michèle, certifie avoir procédé avec diligence au contrôle de l'ensemble des comptes de l'Association MONTAGNE & PARTAGE pour l'année 2022, conformément aux dispositions du Plan Comptable appliqué aux associations.

Pour des raisons pratiques, l'ensemble des mouvements recettes/dépenses ont été saisis par le Président Gérard CLERMIDY à l'aide du logiciel de comptabilité de la plateforme AssoConnect. J'interviens donc plus en tant que contrôleur de gestion.

Les comptes annuels 2022 de l'Association MONTAGNE & PARTAGE se caractérisent par des produits d'exploitation à hauteur de **51 055,28 €**, auxquels il faut rajouter **622,41 €** de produits financiers, et **284 573,79 €** de produits exceptionnels (Legs), et des charges d'exploitation pour un montant de **52 128 15 €**, ce qui traduit un bénéfice d'exploitation de **284 123 33 €**, inscrit sur les réserves de l'association.

Le bilan de MONTAGNE & PARTAGE au 31 décembre 2022 s'élève à **348 749,53 €**. Ce montant traduit l'actif de l'Association (Sa richesse), qui est l'excédent des résultats d'exploitation cumulés au 31 décembre 2022.

Ayant eu à ma disposition l'ensemble des documents comptables, des factures, des bordereaux de remise de chèques en banque, et des relevés bancaires, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence, la transparence et la vraisemblance des comptes annuels de l'Association MONTAGNE & PARTAGE.

En foi de quoi, j'atteste la sincérité de l'ensemble des comptes annuels de l'Association MONTAGNE & PARTAGE pour l'année 2022.

Fait à Dole,

Le 15 Février 2023.

Michèle GRANDCLEMENT

3. RAPPORT MORAL PRESENTE PAR LE PRESIDENT GERARD CLERMIDY :

Comme je me plais à le répéter lors de chaque Assemblée Générale, MONTAGNE & PARTAGE reste fidèle à ses valeurs d'altruisme au profit des populations parmi les plus déshéritées du massif himalayen, particulièrement auprès des enfants du Népal, en comptant sur la générosité de ses Membres et autres donateurs, et ce dans un esprit totalement désintéressé et une gestion entièrement bénévole, avec des frais de fonctionnement réduits à leur strict minimum. L'implication désintéressée de ses principaux dirigeants constitue véritablement la marque de fabrique de MONTAGNE & PARTAGE, et implicitement sa crédibilité.

MONTAGNE & PARTAGE reste une petite association humanitaire appréciée pour son efficacité et sa gouvernance, qui à l'instar de la philosophie du colibri apporte sa part, certes modeste mais effective, pour atténuer les grandes injustices de la vie. MONTAGNE & PARTAGE ne s'engage que dans des projets préalablement financés en fonction de ses ressources propres, qui émanent en totalité de la sphère privée puisque nous ne recevons pas de financement public. Les comptes financiers de l'Association vous ont été largement présentés par notre Trésorière Michelle GRANDCLEMENT. Il ne me paraît pas utile d'y revenir en détails, si ce n'est que j'ai constaté que nos recettes d'adhésions étaient passées de 22 830,00 € en 2021 à **26 540,00 €** en 2022, soit une augmentation de 13,98 %. Retenons également que nos adhérents (**215**) sont en progression sensible, et que la cotisation moyenne reste élevée (**123,44 €**). En matière de répartition géographiques, la majorité des adhérents sont issus de la sphère d'influence du Président, et l'on constate aussi à regret la désaffection sensible des adhérents issus d'autres régions, particulièrement du nord de la France. Mais l'élément clé de nos finances sur lequel je souhaite revenir (Figurant au compte de résultats) concerne les recettes exceptionnelles dont notre Association a bénéficié en 2022. Je fais référence à un legs de **274 698,79 €**, sous forme d'une clause bénéficiaire de contrat d'assurance-vie léguée à notre Association par Mme Marie Madeleine JOUAN, décédée en mai 2022. J'entretenais des échanges épistolaires et par téléphone réguliers avec Marie-Madeleine qui adorait ce que faisait Montagne et Partage, et avec qui je discutais régulièrement des deux thèmes qui lui tenaient le plus à cœur, à savoir l'aide apportée aux enfants déshérités, et la pratique de la randonnée en moyenne montagne. Après un long parcours administratif et fiscal amenant à une exonération de fiscalité, ce legs a été reçu par Montagne et Partage comme un véritable don du ciel. Je veux ici, en mon nom personnel ainsi qu'au nom de l'ensemble de notre communauté, rendre un hommage posthume appuyé à Marie-Madeleine, dont la mémoire sera honorée dans les projets que nous mènerons en 2023 en son nom. Cela fera l'objet de nos propositions d'actions pour 2023.

Au titre des nombreux contacts que nous avons pu nouer ici et là, je voudrais aussi saluer la très belle initiative d'un des membres de Montagne et Partage, Luc BOISNARD qui dans quelques semaines conduira un double projet de collecte et traitement des déchets ramassés sur les Annapurna et sur le Makalu. Luc a eu l'extrême gentillesse d'associer à son projet la dimension humanitaire de Montagne et Partage à qui quelques fonds seront reversés. Si vous voyez son projet présenté prochainement dans les médias, ayez une petite pensée pour lui.

En dépit d'un contexte post-Covid difficile au Népal, et d'une situation économique et sociale fragile en France, MONTAGNE & PARTAGE a pu mener à bien en 2022 la totalité de ses projets programmés en 2021, et cela a été une immense satisfaction de voir le visage illuminé de tous nos bénéficiaires, même si comme je le répète à l'envi, l'humanitaire est loin d'être un fleuve tranquille. Il faut se battre en permanence contre l'adversité qui recouvre des formes multiples. Dans ce contexte, je vous rappelle que la succession de votre Président reste ouverte. Après plus d'une quinzaine d'années d'engagement personnel, le poids des ans ayant aussi sa part dans cette décision, j'aspire à passer la main en 2025. Ce qui laisse un peu de temps pour organiser cette succession et je l'espère, assurer la pérennité de notre belle organisation. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Enfin, pour terminer, je voudrais adresser mes remerciements les plus sincères à tous ceux et celles qui soutiennent notre action, et plus particulièrement à vous ici présents, car vous représentez la quintessence de ce qui m'apparaît le plus beau dans la vie, c'est-à-dire donner sans calcul et contrepartie à ceux qui à notre différence, n'ont pas eu la chance d'être nés sous une bonne étoile.

Rapport moral adopté à l'unanimité.

4. PROJETS 2023 ET BUDGET PREVISIONNEL **PRESENTES PAR LE PRESIDENT Gérard** **CLERMIDY :**

En 2023, Montagne et Partage inscrira son action dans le respect de quelques principes fondateurs que je vous rappelle ici, à savoir :

- Engager des projets dans le strict respect des finances dont nous disposons pour les mener à bien. En la matière, et compte tenu des éléments financiers exposés précédemment, il n'est pas inutile de rappeler que nous disposons en 2023 d'une certaine aisance financière, étant précisé par ailleurs que nos ressources n'ont pas vocation à être thésaurisées.
- Contrôler la totalité de la mise en œuvre de ces projets et l'affectation des financements dédiés, dans le respect strict des budgets prévisionnels votés, avec l'aide indéfectible de nos deux correspondants sur place, Pemba Sherpa et Tashi Palzor Sherpa, dont l'action est contrôlée par des procédures croisées. Ces dispositifs sont mis en place pour ne pas laisser de place à la corruption endémique du pays.
- Tenir informé nos adhérents et donateurs sur l'utilisation des fonds de l'Association : Newsletter annuelle, FaceBook, comptes rendu détaillés en AG, etc.

En 2023, Montagne et Partage vous proposent 4 projets, dont certains sont la continuation ou la consolidation de programmes en cours :

- **Continuation du programme de parrainage éducatif personnalisé d'enfants népalais déshérités** (1 parrain = 1 enfant), sur la base de critères étudiés sur place par nos correspondants exclusivement de l'école primaire à la fin des études secondaires (S.L.C). Sauf arrivée de nouvelles candidatures acceptée en cours d'année. Budget : 500,00 € X 24 = **12 000,00 €**. (Autofinancé par les parrains) + **500,00 €** pour l'organisation de la remise des bourses.

Résolution adoptée à l'unanimité.

- **Continuation du soutien éducatif à la communauté défavorisée de Ghat** : prise en charge financière de 15 enfants déshérités hébergés à l'Everest Children Home et Dhal

Bhat pour tous (Plus de 10 000 repas gratuits). Budget : **4500,00 €**. Ce programme ayant fait la preuve de son efficacité, avec des personnes sur place dignes de confiance, il est proposé d'y ajouter, à la demande des autorités éducatives villageoises, **le financement d'un poste annuel de professeur d'anglais** dispensant ses cours en temps partagé, à la fois à tous les enfants de la Pema Choling Primary School de Ghat, et aux enfants moïnillons du Pema Choling Monastery, situé au-dessus du village de Ghat. : Budget : **2500,00 €**. (Engagement sur 3 ans). Il m'a été également demandé la fourniture de quelques médicaments basiques, que les plus pauvres ne peuvent pas s'acheter, et dont la distribution sera sérieusement contrôlée. Budget : **500,00 €**. (A acheter sur place).

Résolution adoptée à l'unanimité.

- **Construction d'un deuxième bâtiment de 6 classes sur 2 niveaux + équipements dédiés au sein de la Shree National Basic School de Madi**, dont nous avons précédemment financé la première construction. Première constatation, notre projet initial (bâtiment 6 classes, salle des professeurs équipée, salle informatique avec 15 postes en réseau, bibliothèque physique et digitale) a suscité un véritable afflux d'élèves passant de 40 au départ à plus de 400 aujourd'hui. Devant la qualité de l'infrastructure et des conditions d'enseignement, nombreux sont les professeurs qui veulent désormais enseigner dans cette école. De surcroit, Montagne et Partage a été accueilli avec beaucoup d'attentions et de respect par les autorités locales, composées en la matière, par le Village Committee (Conseil Municipal) et le School Management Committee (L'école). Ce projet sera mené dans le strict respect d'un cahier des charges de construction (Respect des normes parasismiques, qualité des matériaux, etc.) établi par le Central Level Project Implementation Unit, sur la base de plans établis par un architecte agréé. Convention tripartite signée entre l'Association Montagne et Partage (Financier), Ratni School Management Committee (bénéficiaire du projet) et Sherpalaya Trust NGO Nepal, émanation sur place de Montagne et Partage (Mise en œuvre et contrôle du projet). Budget : **21 077 786,00 NPR, soit environ 157 297,00 €**. (Variable en fonction du taux de change euro/roupie népalaise). Il est proposé que ce projet soit mené en mémoire de Marie-Madeleine JOUAN avec la pose d'une plaque commémorative. A prévoir en plus un budget de **1000,00 €** pour la maintenance des projets informatiques en place.

Résolution adoptée à l'unanimité.

- **Financement de l'extension du projet de rénovation du refuge de la Conay dans l'Ain, géré par le C.A.F de BOURG-EN-BRESSE, avec accueil d'enfants issus de milieux défavorisés** : Il est légitime de se poser la question pourquoi un projet en France alors que Montagne et Partage intervient essentiellement au Népal. Nos statuts le permettent dès lors que le projet a été validé. « *L'Association pourra occasionnellement intervenir sur des sujets spécifiques, après accord du Conseil d'Administration* ». Ce projet spécifique s'inscrit également dans le respect de la

mémoire de Marie-Madeleine JOUAN qui portait un intérêt particulier aux enfants et à la pratique de la randonnée en montagne.

Le refuge de la Conay est un refuge non gardé, géré par le C.A.F de BOURG-EN-BRESSE, d'une capacité de 19 couchages, situé sur le Plateau de Retord avec une vue exceptionnelle sur le Mont Blanc. Il a été partiellement rénové en 2021 pour en faire un lieu fonctionnel et accueillant, mais faute de budget suffisant une partie des travaux (Véranda salle commune, terrasse, et différents travaux annexes) n'ont pu être menés à bien. Montagne et Partage propose une partie du financement complémentaire de ces travaux, avec en plus un volet social permettant l'accueil de publics défavorisés, dispensés de frais d'hébergement. Philippe CONRARDY, membre à la fois de Montagne et Partage et du Club Alpin de BOURG-EN-BRESSE relate l'histoire du refuge de la Conay, de la première tranche de travaux déjà réalisés et d'une fréquentation toutes saisons, toujours plus grande de tous publics dans un cadre rénové (Randonneurs, enfants, familles, groupes, etc.). Ce projet donne lieu à un large échange qui permet de recueillir tous les points de vue. Il est insisté sur la pertinence de l'accueil des publics défavorisés, étant précisé par ailleurs que le Club Alpin Français de BOURG-EN-BRESSE dispose d'un employé permanent rompu à l'accueil et à l'organisation de séjours pour ces publics dans le respect des normes réglementaires prévues à cet effet. Budget : **70 000,00 € pour les travaux + 10 000,00 € pour l'accueil de publics défavorisés.** Un contact sera pris et une convention signée avec les responsables du C.A.F de BOURG-EN-BRESSE pour mettre en œuvre ce programme, dans le respect de la mémoire de Marie-Madeleine JOUAN.

Résolution adoptée : Votes favorables 33. Abstentions : 2

Montagne et Partage reste ouvert à tous projets futurs argumentés émanant des membres de l'Association. Si l'on chiffre l'ensemble des projets validés en Assemblée Générale (246 297,00 € hors parrainages), compte tenu du total de l'actif au bilan à fin 2022 (348 749,53 €), et des ressources à encaisser en 2023, on peut estimer à plus de 120 000,00 €, le solde disponible à fin 2023.

Après avoir remercié l'ensemble de participants à cette Assemblée Générale et salué la qualité des travaux, le Président lève la séance. Un déjeuner facultatif est servi au Français à l'issue de cette assemblée, chaque participant payant personnellement son repas.

Fait à MONTAGNAT,

Le 22 Mars 2023

Le Président

Gérard CLERMIDY

